



Liturgies, catéchismes et confessions de foi

Les réformateurs ont fait de la transmission de la foi une de leurs priorités, notamment vis-à-vis des enfants, mais aussi des nouveaux convertis et de l'Église tout entière. Ce faisant, ils ont repris une préoccupation repérable dans la Bible tout entière. Dans la seconde lettre à Timothée, l'apôtre Paul parle du « *modèle des saines paroles* » (2 Tm 1.13). C'est bien l'idée d'un résumé doctrinal, d'une structure théologique fondamentale qu'il faut garder. Il l'appelle encore, et plusieurs fois, « *le bon dépôt* » à conserver et à transmettre (2 Tm 1.12,14).

Le professeur Henri Blocher écrit :

« Dans les lettres pastorales, Paul mentionne des “paroles certaines et dignes d'une entière acceptation”. Cette formule technique semble viser un ensemble d'articles, de déclarations qui doivent être reçus dans l'Église. Dans la lettre aux Romains (6.17), Paul rappelle “la règle de doctrine” à laquelle ils ont obéi de cœur. On pourrait traduire aussi le “modèle de doctrine”. Paul évoque déjà une structure doctrinale de base, un modèle directeur, et son expression a de quoi frapper : nous attendrions “la règle de doctrine qui vous a été livrée” ; il dit curieusement : “la règle de doctrine à laquelle vous avez été livrés”. Il suggère ainsi l'autorité de cette règle de doctrine sur la vie et la pensée des chrétiens. [...] Plus loin (16.17), il avertit très sérieusement ses lecteurs d'éviter ceux qui causent des dissensions et des scandales contraires à la doctrine qu'ils ont reçue. Déjà aux Thessaloniens, il avait enjoint une stricte discipline, aussi bien doctrinale que morale puisqu'il s'agissait de censurer tout chrétien qui n'obéirait pas au contenu de sa lettre (2 Th 3). [...] Écrivant aux Philippiens, Paul parle du minimum d'accord qu'il faut réaliser pour marcher d'un même pas (3.16), précisant : “Si vous êtes sur quelque autre point d'un autre avis, Dieu vous éclairera aussi là-dessus” (3.15).¹ »

Trois moyens de transmission ont été privilégiés, tant pour ce qui est de la diffusion de l'enseignement que de sa fidélité : les liturgies, les catéchismes, les confessions de foi. À cela, il convient d'ajouter les hymnes dont les paroles, nourries de celles de l'Écriture, constituaient un moyen puissant de mémoriser et de confesser la Parole de Dieu. Ces textes, reconnus, concis, répétés régulièrement, rappelaient les grands principes de l'Écriture, de l'Évangile, de la marche et de l'espérance chrétiennes. Ces textes étaient donc lus, entendus et récités par tous, quelles que soient les circonstances, « *dans les bons et les mauvais jours* ». Ils étaient ainsi un support précieux pour l'enseignement et une base pour l'action pastorale.

Les catéchismes étaient construits à partir de trois textes reconnus : le Symbole des apôtres, les dix commandements, le Notre Père. Le Symbole des apôtres pour confesser la foi dans ses axes principaux et dans sa dimension universelle, les dix commandements pour la dimension morale de la

¹ Henri Blocher, *Les fondements de la confession de foi*.

vie chrétienne, le Notre Père pour la piété et la dimension du Royaume de Dieu. Chacun de ces textes était perçu comme apportant un éclairage majeur pour l'ensemble de la vie chrétienne.

Parmi les principales confessions de foi de la Réforme, on peut citer :

- la Confession de foi de La Rochelle (1559)
- le Catéchisme de Heidelberg (1563)
- la Confession helvétique postérieure (1566)
- la *Confessio Belgica* (1566)
- les Canons de Dordrecht (1619)
- la Confession de foi de Westminster (1646)
- le Petit et le Grand catéchismes de Westminster (1649)
- la Confession réformée baptiste de Londres (1689)

En 1872, alors que le Concordat mis en place par Napoléon pour protéger et contrôler les Églises n'avait pas encore pris fin, un synode se tint pour tenter d'unifier les deux courants évangélique (on disait « orthodoxe ») et libéral de l'Église réformée. Une déclaration de foi fut rédigée. Les libéraux refusèrent ce texte, notamment à cause de la mention des « grands faits chrétiens », c'est-à-dire la réalité historique des événements liés au salut comme la naissance virginale de Jésus et sa résurrection corporelle.

La Déclaration de foi de 1872

« Au moment où elle reprend la suite de ses synodes interrompus depuis tant d'années, l'Église réformée de France éprouve avant toute chose le besoin de rendre grâce à Dieu et de témoigner son amour à Jésus-Christ, son divin Chef, qui l'a soutenue et consolée durant le cours de ses épreuves.

Elle déclare, par l'organe de ses représentants, qu'elle reste fidèle aux principes de foi et de liberté sur lesquels elle a été fondée.

Avec ses Pères et ses martyrs dans la Confession de foi de La Rochelle, avec toutes les Églises de la Réformation dans leurs divers symboles, proclame : l'autorité souveraine des saintes Écritures en matière de foi et le salut par la foi en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification.

Elle conserve donc et elle maintient à la base de son enseignement, de son culte et de sa discipline, les grands faits chrétiens représentés dans ses sacrements, célébrés dans ses solennités religieuses et exprimés dans ses liturgies, notamment dans la confession des péchés, dans le Symbole des apôtres et dans la liturgie de la sainte Cène. »

Charles Nicolas, pasteur

Cet article fait partie d'une série intitulée *L'implication pastorale des doctrines*.

L'auteur est pasteur réformé, aumônier hospitalier et enseignant itinérant; il demeure à Alès en France.

www.ressourceschretiennes.com



2016. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))